

## REGLEMENT PARTICULIER

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.*

### SOMMAIRE

ARTICLE 1p -	ORGANISATION DE LA COURSE
ARTICLE 2p -	ASSURANCES
ARTICLE 3p -	CONCURRENTS et PILOTES
ARTICLE 4p -	VOITURES et EQUIPEMENTS
ARTICLE 5p -	PUBLICITÉS
ARTICLE 6p -	SITES ET INFRASTRUCTURES
ARTICLE 7p -	DEROULEMENT de l'EPREUVE
ARTICLE 8p -	PENALITÉS
ARTICLE 9p -	CLASSEMENTS
ARTICLE 10p -	PRIX

L'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB D'ALSACE et du RHIN, organisateur administratif, organise le lundi 25 avril 2011 avec le concours de l'association ALSACE MOTOR, organisateur technique, sous le patronage de L'AUTOMOBILE CLUB, l'épreuve automobile régionale de course de côte dénommée

### **3<sup>ème</sup> COURSE DE COTE REGIONALE DE WANGENBOURG - ENGENTHAL**

Cette épreuve compte pour la Coupe de France des Courses de côte, pour le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile « Lorraine Alsace » et le Championnat d'Alsace des Conducteurs "Challenge BEURAI".

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le numéro **01** en date du **24.01.2011** et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation numéro **R 45** en date du **26.01.2011**

### ARTICLE 1P - ORGANISATION DE LA COURSE

#### Comité d'honneur

Sous la présidence de Me Didier BOLLECKER, Président de l'Automobile Club

- M. Daniel ACKER, Maire de Wangenbourg - Engenthal
- M. Jacky CLEMENT, Président du Comité Régional du Sport Automobile Lorraine - Alsace

#### Comité d'organisation

- Président : Bernard DELLENBACH, Président de l'ASACAR
- Membres :  
Melle Aurélie KIRMANN, Mmes Manuela HUNTZINGER, Pati ZUMSTEG  
MM., Matthieu BERST, Bernard DELLENBACH, René GOESEL, Thierry HAASER, Hervé LAGRAVE, Franck MADER, Francis ROMBOURG, Armand SCHWALLER, Bernard WEISS, Charly ZUMSTEG

#### Article 1.1p - Officiels

<b>Responsable de l'organisation et Président de Alsace Motor</b>	M. René GOESEL	Licence 134475 / 0307
<b>Responsable ASACAR</b>	M. Bernard DELLENBACH	Licence 10854 / 0319
<b>Président du Collège des Commissaires Sportifs</b>	M. Serge MISTRÉ	Licence 5945 / 0307
<b>Commissaires Sportifs</b>	M. Bernard DELLENBACH	Licence 10854 / 0319
	M. Jean WAMBACH	Licence 3030 / 0306
<b>Secrétaire du Collège</b>	Mlle. Aurélie KIRMANN	Licence 166443 / 0319
<b>Directeur de Course</b>	M. Daniel BLANQUIN	Licence 1941 / 0308
<b>Directeur de Course Adjoint</b>	M. Franck MADER	Licence 187564 / 0319
	M. Francis ROMBOURG	Licence 34694 / 0319
<b>Directeur de Course Adjoint Parc Haut</b>	M. Claude HUCK	Licence 177639 / 0319
Adjoint	M. Hubert VIEHE	Licence 170543 / 0319
<b>Directeur de Course stagiaire</b>	M. Mathieu BERST	Licence 145079 / 0319
	Mme Manuela HUNTZINGER	Licence 148486 / 0307
<b>Commissaire Technique Responsable :</b>	M. Gérard PROTOIS	Licence 1906 / 0321
<b>Commissaires Techniques</b>	M. Denis DERCHE	Licence 33547 / 0318
	M. Michel SALTZMANN	Licence 15471 / 0307
<b>Chargés des relations avec les concurrents:</b>	M. Jean-Michel HENRY	Licence 15551 / 0314
	M. Michel LEONATE	Licence 12844 / 0319
<b>Chronométrateurs :</b>	Mme Francine BLANQUIN	Licence 1945 / 0312
	M. Christian LUX	Licence 22482 / 0317
	M. Sandrine LUX	Licence 22483 / 0317
	M.	Licence
<b>Chronométrateur chargé des Classements</b>	M. Christian LUX	Licence 22482 / 0317
<b>Responsable Publicité</b>	M. Jean-Michel HENRY	Licence 15551 / 0314
<b>Responsable des Commissaires de route :</b>	M. Charly ZUMSTEG	Licence 166987 / 0319
Adjoint	M. Guy ARNOLD	Licence 153094 / 0319
<b>Secrétaire du Meeting</b>	Mme Pati ZUMSTEG	Licence 164612 / 0319

<b>Responsables parc :</b>	Bas	M. Philippe LEINDECKER	Licence 145793 / 0319
	Bas	M. Jacques LOCATELLI	Licence 130253 / 0319
	Haut	ALSACE MOTOR	
<b>Responsable grille de départ</b>		M. Franck MADER	Licence 187564 / 0319
		M. Hervé ANTZEMBERGER	Licence 27117 / 0319
<b>Responsable prégrille de départ</b>		M. Guy ARNOLD	Licence 153094 / 0319
		M. Jean et Michèle LACAQUE	Licence 6277 et 6276 / 0312
<b>Responsable Affichage – Presse</b>		M. Pascal FAIVRE	Licence 18024 / 0319
<b>Responsable Matériel</b>		M. Gérard CLAUDE	Licence 170101 / 0319
<b>Responsable PC et Radios</b>		M. Matthieu BERST	Licence 175079 / 0319
<b>Responsable de la sécurité :</b>		M. René GOESEL	Licence 134475 / 0317
<b>Médecin-Chef</b>		M. Claude GUTZWILLER	
<b>Ambulances</b>		MADER	
<b>Responsable Sécurité Public</b>		Croix Blanche Wasselonne	
<b>Responsable Sécurité Pilotes</b>		M. Franck MADER – M. Hervé LAGRAVE	
<b>Responsable Feu et Désincarcération</b>		M. Hervé LAGRAVE	
<b>Speaker</b>		M. Jean-Jacques WEHRUNG – René GOESEL	
<b>Vérifications administratives</b>		Franck MADER – Pati ZUMSTEG – Arsène MATTERN	
<b>Moyens techniques</b>		MM. Thierry HAASER – Bernard WEISS	

### Article 1.2p - Horaires

- Clôture des engagements le **lundi 18 avril 2011 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi).
- Publication de la liste définitive des engagés le 20 avril 2011 à midi.
- Vérifications administratives le 24 avril 2011 de 17 h 00 à 20 h 00 et le 25 avril 2011 de 06 h 15 à 07 h 30 – Salle Polyvalente de Wangenbourg - Engenthal
- Vérifications techniques le 24 avril 2011 de 17 h 15 à 20 h 15 et le 25 avril 2011 de 06 h 30 à 07 h 45 – Salle Polyvalente Wangenbourg - Engenthal
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : le 25 avril 2011 à 08 h 00 à l'ancienne école primaire Wangenbourg - Engenthal.
- Parc départ : sur la RD 218
- Essais non chronométrés : le 25 avril 2011 de 08 h 15 à 09 h 30.
- Essais chronométrés : le 25 avril 2011 de 09 h 45 à 11 h 30.
- Briefing des pilotes et Chefs de Poste : le 25 avril 2011 à 11 h 45 à l'ancienne école primaire Wangenbourg - Engenthal
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 12 h 00 à l'ancienne école primaire Wangenbourg - Engenthal.
- *Course :*

1 <sup>ère</sup> montée :	le 25 avril 2011 de 12 h 15 à 14 h 00
2 <sup>ème</sup> montée :	le 25 avril 2011 de 14 h 15 à 16 h 00
3 <sup>ème</sup> montée :	le 25 avril 2011 de 16 h 15 à 18 h 00

*Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage au Parc Concurrents.*

- Affichage des résultats provisoires : ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent à l'ancienne école primaire Wangenbourg - Engenthal
- Parc Fermé (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine de mise hors course d'office) : situé après l'arrivée sur la RD 218 jusqu'au carrefour avec la RD 143 et le long de la RD 218, côté droit de la route en montant, après le croisement avec la RD 143.
- Remise des prix le 25 avril 2011 à 19 h 00 à la salle polyvalente de Wangenbourg - Engenthal
- Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :
  - Réunion 1 : le 25 avril 2011 à 07 h 45, structure près du départ
  - Les réunions suivantes seront déterminées par le Collège des Commissaires Sportifs.

### Article 1.3p - Vérifications

Les vérifications administratives auront lieu à la Salle Polyvalente de Wangenbourg – Engenthal : de 06 h 15 à 06 h 45 pour les groupes N / FN et A / FA de 06 h 45 à 07 h 15 pour les groupes FC/F2000, CM et GT de série, Z de 07 h 15 à 07 h 30 pour les groupes C3/CN et D/E, FR, FF, F3B

Les vérifications techniques auront lieu à la Salle Polyvalente de Wangenbourg - Engenthal : de 06 h 30 à 07 h 00 pour les groupes N / FN et A / FA de 07 h 00 à 07 h 30 pour les groupes FC/F2000, CM et GT de série, Z de 07 h 30 à 07 h 45 pour les groupes C3/CN et D/E, FR, FF, F3B

Des vérifications administratives et techniques auront lieu le dimanche 24 avril 2011 de 17 h 00 à 20 h 00. Les concurrents pourront s'y présenter librement. Ceux qui auront satisfait aux contrôles n'auront plus à s'y présenter le lendemain. *La délivrance de nouveaux passeports techniques ne se fera que le 24/04/2011 lors des vérifications facultatives.*

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage BF AUTOS – 23 route de Wasselonne 67310 ROMANSWILLER Téléphone 03 88 87 47 87

Taux horaire : selon tarif prescrit par la réglementation de la FFSA.

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation et le passeport technique de leur voiture et dans le cas d'une voiture loué ou prêté, une attestation du propriétaire du véhicule engagé autorisant l'utilisation en compétition dudit véhicule.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit à 07 h 45 le 25 avril 2011.

A l'issue des vérifications techniques, la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 25 avril 2011 à 07 h 45.

### Article 1.5p - Dispositions particulières

Par le seul fait de son engagement, tout concurrent adhère sans restriction au présent règlement ainsi qu'aux règlements établis par la FFSA et déclare en accepter toutes les dispositions, ainsi que les décisions des organisateurs pour les cas non prévus (force majeure ...).

Tout concurrent dont l'attitude, tant au cours de l'épreuve elle-même, que lors de la remise des prix, serait incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes (tricherie, détournement d'objets etc...) ou encore de nature à nuire au sport automobile, pourra être exclu de l'épreuve après examen par le Collège des Commissaires Sportifs, sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet de la part de la FFSA.

## **ARTICLE 2P - ASSURANCES**

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant obligatoirement les risques C et D selon les définitions ci-après :

- Risque C : responsabilité civile de l'organisateur à l'égard des concurrents (dommages corporels et matériels),
- Risque D : responsabilité civile des concurrents entre eux (dommages corporels et dégâts vestimentaires seulement).

## **ARTICLE 3P - CONCURENENTS ET PILOTES**

### **Article 3.1p - Engagements**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**ASACAR - 5 Avenue de la Paix – 67000 STRASBOURG - Tél. 03 88 25 63 50 - Fax. 03 88 25 80 76**

**E-mail : asacar@automobileclub.org jusqu'au 18 avril 2011 - Minuit.**

Les demandes d'engagements seront disponibles sur le site Internet **www.asacar.eu**

Les frais de participation sont fixés à **340 €**, réduits à **170 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Pour être valables, **les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation**. Le fait de payer les droits minorés de 170 €, implique une acceptation tacite de la publicité optionnelle. **Les chèques seront libellés à l'ordre d'Alsace Motor**

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

- **Forfait** : tout concurrent devra notifier son forfait par lettre, fax ou télex 24 heures avant le début du meeting pour obtenir le remboursement des frais de participation selon réglementation générale.

## **ARTICLE 4P - VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **Article 4.1p - Voitures admises**

Le nombre de concurrents admis est fixé à 120.

Les groupes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Les classes admises sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

**Article 4.2p - Carburant - Pneumatiques - Equipements** : Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

### **Article 4.2.7p – Echappement**

<b>Voitures fermées, Groupe CM et GT, niveau sonore maximal</b>	<b>105 dB A maxi</b>
<b>Voiture ouvertes, niveau sonore maximal</b>	<b>110 dB A maxi</b>

**Article 4.3p - Numéros de course** : Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

**Article 4.4p – Mesures et dispositifs de sécurité** : Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

**ARTICLE 5P - PUBLICITES** : Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable) sera précisée par additif
- Publicité optionnelle sera précisée par additif

## **ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **Article 6.1p - Parcours**

La Course de Côte Régionale de Wangenbourg - Engenthal se déroule sur la RD 218

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ :

Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : 373 mètres	Dénivelé : 83 m
Arrivée : 446 mètres	Pente moyenne : 5.5 %
Longueur du parcours : 1,450 km	

Modalités de départ : la mise en pré-grille de départ se fera sur la RD 224 à Wangenbourg – Engenthal

Parc départ : sur la RD 224, dans Wangenbourg – Engenthal

Parc arrivée : sur la RD 218, 250m après l'arrivée

**Article 6.2p - Route de Course** : sur la RD 218 après le croisement avec la RD 224 en direction du croisement avec la RD 143

### **Article 6.3p - Pré-grille**

Pré-grille : sur la RD 224 avant le croisement avec la RD 218

File de départ : les conducteurs devront se ranger en file de départ, dans l'ordre des numéros, au minimum **10 minutes avant l'heure de départ prévue** pour la mise en pré-grille. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté à l'heure pourra être exclu de l'épreuve.

**Article 6.4p - Signalisation** : Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

### **Article 6.5p - Parc Concurrent**

Les parcs concurrents sont situés le long de la RD 224 jusqu'à la pré-grille, sur les parkings et la voirie dans Wangenbourg – Engenthal

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 16 h 00 le 24 avril 2011.

Dans le parc Concurrents, il est formellement demandé aux concurrents :

- de garer **IMPERATIVEMENT** leur remorque sur le parking de la salle polyvalente de Wangenbourg-Engenthal
- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures et d'une surface au moins égale à celle de la voiture (3 x 5 mètres minimum)
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc Concurrents
- **de ne pas procéder à des démarrages des moteurs de compétition entre le dimanche 24 avril 2011 21 h 00 et le lundi matin 25 avril 2011 08 h 00.**

**La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 €.**

### **Article 6.6p - Parc Fermé Final**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé après l'arrivée sur la RD 218 jusqu'au carrefour avec la RD 143 et le long de la RD 218, à droite en montant, après le carrefour avec la RD 143

## **Article 6.7p - Tableaux d'affichage**

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications, à proximité des contrôles
- pendant les essais et la course, à l'ancienne école primaire de Wangenbourg – Engenthal : **AFFICHAGE OFFICIEL**
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au Parc d'arrivée. Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

## **Article 6.8p - Permanence**

Pendant la manifestation une permanence se tiendra près de l'ancienne école primaire à Wangenbourg - Engenthal de 08 h 00 à 19 h 00

Téléphone permanence n° 06 12 64 45 21

Centre de secours le plus proche : Wasselonne – Téléphone le 18 - Centre Hospitalier Saverne - Téléphone n° 03 88 71 67 67

## **ARTICLE 7P - DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

### **Article 7.1p - Essais**

Essais non chronométrés le 25 avril 2011 de 08 h 15 à 09 h 30

Essais chronométrés le 25 avril 2011 de 09 h 45 à 11 h 30.

### **Article 7.2p - Conférence aux pilotes (briefing)**

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à 11 h 45 le 25 avril 2011 près de l'ancienne école primaire de Wangenbourg - Engenthal.

La présence de tous les pilotes et des chefs de poste y est obligatoire.

### **Article 7.3p – Course**

**3 montées de course.** Les concurrents ont obligation d'effectuer toutes les montées de course prévues sauf cas de force majeure dûment constaté et accepté par le Collège des Commissaires Sportifs sous peine de sanction décidée par ce dernier.

### **Article 7.4p - Echauffement des pneumatiques**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques, quel qu'il soit, est interdit dans les épreuves régionales de Courses de Côte et de Slaloms.

## **ARTICLE 8P - PENALITES**

Absence au briefing : **110 €**

Départ anticipé : **1 seconde**

Conducteur ne se présentant pas dans l'ordre prévu pour le départ : **1 seconde**

## **ARTICLE 9P – CLASSEMENTS**

Le classement s'effectuera en tenant compte du meilleur temps réalisé sur une montée.

Ex aequo : Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Les classements provisoires seront affichés ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent au Parc Fermé et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général
- 1 classement général féminin
- 1 classement pour les pilotes marquant des points à la Coupe de France
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard.
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

## **ARTICLE 10P - PRIX**

### **Article 10.2p - Prix**

La répartition des prix (cumulables) se fera de la façon suivante (ME = montant de l'engagement payé):

Classements GENERAL	1 <sup>er</sup>	300 €	4 <sup>ème</sup>	70 €				
	2 <sup>ème</sup>	150 €	5 <sup>ème</sup>	50 €				
	3 <sup>ème</sup>	100 €						
Classement par CLASSE	de 1 à 5 partants :	1 <sup>er</sup>	1 ME					
	Plus de 5 partants :	1 <sup>er</sup>	1 ME	2 <sup>ème</sup>	½ ME			
	Plus de 10 partants :	1 <sup>er</sup>	1 ME	2 <sup>ème</sup>	½ ME	3 <sup>ème</sup>	¼ ME	
	Dames : 1 <sup>ère</sup>	125 €						
	Jeunes (- 25 ans) :	1 <sup>er</sup>	125 €					

Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 5 partants, les prix seront divisés par deux

Lorsqu'un groupe comporte moins de deux partants, aucun prix de groupe ou de classe ne sera attribué

Les prix pour les concurrents récompensés qui ont bénéficié de remise sur leur engagement seront calculés sur le montant de l'engagement effectivement payé

### **Article 10.3p - Coupes**

Les coupes seront attribuées de la façon suivante :

CLASSEMENT GENERAL	1 coupe au 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup>
CLASSEMENT PAR CLASSE	1 coupe pour le 1 <sup>er</sup>
	Plus de 5 partants par classe 1 coupe aux 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>ème</sup>
	Plus de 10 partants par classe 1 coupe aux 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup>
Coupe des Dames	1 coupe à la 1 <sup>ère</sup> Dame
Jeunes	1 coupe pour le 1 <sup>er</sup>

Trois coupes seront remises aux commissaires.

### **Article 10.4p – Podium.**

### **Article 10.5p - Remise des Prix et Coupes**

La remise des prix et coupes aura lieu le 25 avril 2011 à 19 h 00 à la salle polyvalente de Wangenbourg - Engenthal

### **Article 10.6p - Remise des Chèques et Palmarès**

Les chèques correspondants à leur prix seront envoyés dans la semaine.

Les résultats seront disponibles sur le site Internet **www.asacar.eu**